



Meilleures pratiques en matière de formation des juges et des procureurs

Catégorie de la pratique: mise en œuvre d'outils de formation destinés à améliorer l'application du droit de l'Union européenne et la coopération judiciaire internationale

Type de pratique: excellente pratique

Pays: Pays-Bas

Avril 2014

Intitulé de la pratique	Approche globale et multidimensionnelle de la formation en droit européen et de la coopération judiciaire internationale (modèle Eurinfra)
<i>Principales caractéristiques</i>	<p>Le projet Eurinfra aux Pays-Bas a été introduit en 2002. Il consiste en trois sous-projets, ayant les objectifs suivants:</p> <ul style="list-style-type: none">▪ améliorer l'accessibilité des sources d'information relatives au droit européen, à l'aide de la technologie web;▪ améliorer la connaissance du droit européen au sein de la magistrature néerlandaise;▪ créer et maintenir un réseau de coordonnateurs des tribunaux spécialistes du droit européen (<i>Gerechtscoördinatoren Europees Recht</i>, ci-après le «réseau GCE»). <p>Ces objectifs sont interdépendants quant à leur réalisation: il sera fait un meilleur usage de l'accessibilité accrue des ressources juridique à mesure que la connaissance du droit européen s'élargira et s'approfondira au sein de la magistrature. Dans un même temps, un cadre organisationnel est nécessaire. Le réseau GCE a été créé pour que soient mieux exploitées les connaissances en droit de l'Union au sein de la magistrature, par l'amélioration de la collaboration judiciaire.</p> <p>Les coordonnateurs des tribunaux ont, à cet égard, pour mission, au niveau interne, de faciliter l'information et la coordination au sein de leur juridiction et, au niveau externe, d'entretenir des contacts relatifs au droit européen avec d'autres juridictions.</p> <p>Le projet Eurinfra a pris fin en décembre 2004. Ceci ne signifie pas que les activités engagées dans le cadre d'Eurinfra se soient terminées à</p>

	<p>cette date. Bien au contraire, les trois piliers du projet ont pris un caractère permanent et seront renforcés par de nouvelles activités.</p> <p><i>Source:</i></p> <p>http://www.rechtspraak.nl/English/Publications/Documents/Eurinfra_EN_FR.pdf</p> <p>Le réseau GCE repense actuellement ses missions et la façon dont le réseau dans son ensemble et les coordonnateurs peuvent travailler de manière optimale, afin d'aider la magistrature néerlandaise à comprendre et à appliquer le droit et les instruments européens, et à apporter sa contribution en ce qui concerne la numérisation en cours et l'essor des médias sociaux, ainsi que l'expansion du droit européen dans les juridictions nationales.</p> <p>Le projet Eurinfra s'est avéré être une pratique transposable, tant dans sa globalité – le modèle à trois piliers – que sous l'angle de ses différents volets.</p>
<p><i>Lien internet direct</i></p>	<p>http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/etudes/join/2011/453198/IPOL-JURI_ET(2011)453198_EN.pdf</p>
<p><i>Coordonnées de l'institution</i></p>	<p>Centre d'études de la magistrature (<i>Studiecentrum Rechtspleging - SSR</i>) Adresse postale: Postbus 5015 3502 JA Utrecht Adresse d'accueil: Uniceflaan 1 3527 WX Utrecht Téléphone: + 31 88 361 3212 Courriel: ssr.international@ssr.nl Site internet: http://www.ssr.nl</p>
<p><i>Autres commentaires</i></p>	<p>L'EXCELLENTE PRATIQUE décrite ici est similaire à d'autres pratiques déjà observées dans d'autres pays de l'Union – en Bulgarie, en Roumanie [EuRoQuod – fiche d'information «Travail en réseau continu (réel et virtuel)» décrite dans le même domaine] et en Italie (fiche d'information GAIUS décrite dans le même domaine), par exemple – ayant la même philosophie et poursuivant le même objectif. L'expérience des Pays-Bas est mise en avant ici parce que ce projet est le premier à avoir été mis en œuvre.</p> <p>Bien que cette pratique soit transposable, et recommandée, il sera important, au moment de sa mise en œuvre, de définir les missions du réseau de manière adéquate par rapport aux autres points de contact et réseaux existants – par exemple, le Réseau judiciaire européen (en</p>

matière pénale) et le Réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale.

Source: *Projet pilote – Formation judiciaire européenne: «Lot 1 – Étude sur les bonnes pratiques en matière de formation des juges et des procureurs»*, réalisée par le Réseau européen de formation judiciaire (REFJ)